

ABONNEMENT.

| Saumur : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|------------------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Octobre 1879.

Chronique générale.

ELECTIONS MUNICIPALES DE PARIS.

Aux élections municipales du quartier de Javel, M. Humbert, l'ancien rédacteur du *Père Duchêne*, a été élu par 684 voix, contre 618 données à M. Dépasse, rédacteur du *Sicé*.

Dans le quartier du Bassin, M. de Bouteiller, partisan de l'amnistie plénière, a été élu par 790 voix, contre M. Duval, républicain modéré, qui n'en a obtenu que 364.

M. Jules Grévy, président de la République, est arrivé dimanche soir, à six heures, à Paris. Aucun préparatif n'avait été fait à la gare de Lyon pour le recevoir.

CONSEIL DES MINISTRES.

La réunion des ministres qui a eu lieu hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy, a duré près de trois heures.

Les débats orageux de la séance du 7, sur la question de l'amnistie plénière, ont été repris. M. Cochéry a renouvelé au Président ses déclarations à M. Waddington relativement à ses entrevues avec M. Gambetta aux Crêtes, et la majorité du conseil, malgré certaine dissidence, a maintenu son attitude, à savoir de repousser toute tentative relativement au vote de l'amnistie devant les Chambres ; en cas de solution affirmative, le cabinet se retirerait.

Cette question ayant amené la discussion sur l'élection Humbert, on y a discuté l'indélicatesse de ce candidat ; mais l'opinion s'étant partagée sur ce point que, par le seul

fait de l'amnistie, Humbert étant rentré dans la plénitude de ses droits civils et politiques, il était éligible, M. Le Royer a été chargé d'étudier à nouveau la question qui sera tranchée jeudi.

Dans cette même réunion, il a été décidé que le gouvernement ne tolérerait plus à l'avenir, à propos d'enterrement ou dans des réunions publiques, les discours incendiaires que certaines individualités du parti démagogique se sont permis tout récemment.

À l'appui de notre affirmation, nous ajouterons que M. le préfet de police a reçu, dimanche, des instructions ministérielles qui ne laissent rien à désirer à ce sujet.

Ces instructions, croyons-nous, seront publiées au *Journal officiel* sous forme de circulaire.

Nous avons pleinement raison de vous signaler dernièrement les tristes conséquences de la désorganisation opérée par le ministre de l'agriculture et du commerce dans le conseil supérieur.

M. Tirard a jeté le trouble et l'inquiétude dans tous nos centres industriels. Les républicains et les libre-échangistes, les coreligionnaires qui partagent les idées politiques et les principes d'économie sociale du ministre ont été l'objet des faveurs de l'omnipotent dispensateur.

Les intérêts commerciaux, agricoles, industriels de nos diverses régions ont été absolument sacrifiés.

Aussi, apprenons-nous que les Chambres de commerce de Saint-Quentin, de Rouen, de Lille, d'Épinal, ont adressé des protestations énergiques contre ce favoritisme vraiment scandaleux et fatalement mortel pour nos affaires.

Comme sanction de sa protestation, la chambre de commerce de Lille tout entière a donné sa démission.

Nous lisons dans le *Mémorial d'Amiens* : « Après-demain aura lieu la réunion de la chambre de commerce d'Amiens. Nous

sommes persuadés que notre chambre, toujours prompt à prendre la défense des intérêts commerciaux et industriels de la région, sera unanime à protester contre la partialité des choix faits par le ministre.

La chambre de commerce d'Amiens n'aura, du reste, qu'à suivre l'exemple qui lui est donné par plusieurs chambres de la région du Nord. »

M. Tirard est-il satisfait ?

Le correspondant parisien du *Nord* écrit à ce journal que les députés républicains harcèlent en ce moment les ministres pour obtenir d'eux une épuration complète de leur personnel.

C'est sur MM. Le Royer, Léon Say et de Freycinet qu'on exerce la plus forte pression.

Voici, en substance, les explications rapportées du château des Crêtes par M. Cochéry, et transmises par lui à M. Waddington :

« Il n'y a plus rien à faire avec M. Gambetta qui est absolument acquis à l'amnistie plénière et à la République « libérale. » Le sentiment qui pousse le chef de l'opportunisme, c'est la crainte d'être débordé par le groupe Clémenceau. En outre, il redoute d'être en butte aux attaques constantes des écrivains communalistes qui résident à l'étranger ; or, comme tôt ou tard ces derniers seront amnistiés, il ne veut pas se préparer des ennemis irréconciliables pour l'avenir. Sa conclusion est qu'il faut compléter l'amnistie dans le plus bref délai.

Le *Calvados*, ramenant 345 amnistiés, a mouillé avant-hier à Port-Vendres. Le débarquement s'est opéré de dix heures à deux heures, en présence du comité local de secours. Il paraît qu'il y a eu un peu de confusion dans la distribution des secours et vêtements. L'Agence Havas nous dit que plu-

sieurs malades sont partis sans couvertures, et que la faute « est imputable aux ordres donnés à l'arrivée de M. Louis Blanc ».

Au ministère de la justice, on s'occupe avec une fiévreuse activité de revoir et d'étudier tous les dossiers des condamnés de la Commune.

M. Le Royer, d'accord avec ses collègues du ministère, est décidé, paraît-il, à présenter avant la rentrée des Chambres au Président de la République deux ou trois décrets contenant huit à onze cents noms, c'est-à-dire tout ce qui reste des condamnés de la Commune.

Toutefois, M. Le Royer fait écarter tout dossier des condamnés dont les antécédents étaient déjà marqués avant la Commune, par des condamnations pour vols, meurtres, etc.

On estime que le nombre de ces communalistes déjà condamnés pour délits de droit commun s'élève au chiffre de 750 environ.

N'est-ce pas là un moyen de détourner les orages que l'amnistie plénière est en voie d'amorceler sur le gouvernement et sur le pays ?

C'est le 23 courant que le conseil d'Etat se réunira en séance générale pour statuer sur le cas de M^{re} Fava, évêque de Grenoble. Ce rapport de M. Collet conclut à la déclaration d'abus.

Contrairement à un bruit des plus accrédités dans les sphères officielles, plusieurs journaux annoncent que M. Roustan retournerait à Tunis. Ce démenti n'est pas sans causer une assez vive inquiétude à nos financiers. On impute en effet à cet agent consulaire de pousser le gouvernement français dans les voies d'une annexion de Tunis à l'Algérie, ou tout au moins d'un protectorat avec tous les inconvénients sans les avantages de l'annexion. Ce serait assez bizarre qu'on s'exposât à de graves difficultés pour

13

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

PIMENT-T-HOMME.

(Suite.)

Le chef de la section des *Vieux de la Cote*, celui qui portait le drapeau tricolore, étendit le bras et commença la fidèle narration des exploits et des courses maritimes du capitaine Piment.

— Citoyen capitaine, répliqua Famine, tu as bien mérité de la patrie, tu vas recevoir la récompense de tes hauts faits... Citoyens ! je fais la motion qu'un nom tiré des annales de la République romaine soit décerné par acclamation au brave citoyen capitaine du *Passe-Partout* !

— Approuvé ! bravo ! s'écrièrent tous les sans-culottes.

— Ils veulent me débaptiser, et ils appellent ça une récompense ! dit Mathieu Piment à maître Arrache-Tout. Le Roi m'avait surnommé l'Homme

du *Diadème* ; voyons comment ces bonnets rouges vont s'y prendre.

Les autorités se consultaient pour trouver un nom convenable ; on pensa bien à Brutus, Cassius, Agricola et autres, mais déjà les carrefours en étaient peuplés ; on consulta le censeur de l'École civique centrale, on lui demanda le nom d'un corsaire célèbre de la République romaine.

— Je ne connais que Pompée, mais il ambitionnait la dictature !

— Moi, d'abord, je ne veux pas m'appeler *Pompez* ! s'écria Piment, ce nom-là me porterait malheur ! On ne pompe que quand on a des voies d'eau. *Capitaine Pompez* ! le joli baptême ! Ça serait capable de me faire couler par le fond.

— Il est superstitieux, dit dogmatiquement le citoyen Famine, mais pardonnons quelque chose à la Gloire.

Le pédagogue révolutionnaire, après s'être bien creusé la tête, proposa les noms d'*Amilcar* et d'*Asdrubal*, fameux pour avoir commandé les flottes carthagoises.

— Les Carthaginois furent les Anglais de leur siècle, nous sommes les Romains du nôtre ! interrompit le commissaire de la marine.

— Je ne veux pas un nom d'Anglais, s'écria encore Piment avec véhémence, mais appelez-moi *Pimentus* (1) et que ça finisse !

(1) Lisez *Pimantus*.

— *Pimentus*, *Pimenta* ou *Pimentum*, à ton choix, brave capitaine-corsaire, s'écria le colonel La Patrie que cet incident amusait.

— *Piment-t-homme* ! ça me va ; je suis un homme, moi ! Et ce ne sera pas la première fois qu'on m'appellera de même.

Le colonel étouffa un éclat de rire, tandis que le citoyen Famine décernait solennellement le nom de *Pimentum* à Mathieu Piment, l'homme du *Diadème*.

Alors le triomphateur se perdit modestement dans la foule ; un dernier discours lui apprit que Rosven était menacé.

Morvan-Béquille se rapprocha pour lui dire à l'oreille :

— Le commandant Kerbozec y est avec son frère et ses deux neveux et le bonhomme : je suis Morvan-Béquille qui, dans les temps, a fait le voyage de Sainte-Anne à Saint-Ermel avec vous.

— Diable ! fit le marié, Rosven est loin ; c'est égal ! on verra !

Le mendiant n'attendit pas cette réponse pour disparaître ; car l'affaire de Lorient et celle du château de Brest étaient parvenues jusqu'à lui. Mais auparavant il avait entendu le capitaine-corsaire donner à son compagnon le fameux nom d'Arrache-Tout, et il s'était appliqué à bien examiner le colossal matelot, pour le reconnaître au besoin.

— En route ! maître, dit le capitaine *Pimentum* ; voici la nuit ; ils ont dit que leur campagne était remise à demain. Allons à bord ! j'ai tiré un plan !

Les deux marins furent bientôt abordés par les trois grenadiers. Géranium et Bec-de-Perdrix renouvelèrent connaissance avec le capitaine Piment ; l'Enflamé ne craignit point de se compromettre en le louant d'avoir brossé les Anglais. On but un coup ensemble. On fut amené à parler du *Lys* et du commandant Kerbozec.

— C'est, dit Mathieu Piment, comme vous savez, l'oncle de votre ancien lieutenant d'Artois, M. Ermel de La Faugerai, qui passa à notre bord avec vous. Paraîtrait que, pour le quart d'heure, ils sont ensemble à Rosven, ce manoir que vous irez attaquer demain. L'Enflamé recommença de trembler. Géranium jura d'étonnement. Arrache-Tout n'y comprit pas grand-chose.

Quant au capitaine *Pimentum*, il resta sur la réserve, dit le bonsoir à ses nouveaux amis, laissa percer le désir de prendre part en amateur à l'expédition projetée, et se fit accuser d'ingratitude par le caporal de grenadiers en expectative.

— On me commande, il faut bien que je marche, moi, dit Géranium ; mais, si j'étais mon maître, ma clarinette de cinq pieds ne cracherait jamais contre des particuliers comme le commandant Kerbozec et le lieutenant La Faugerai !

A ces mots, l'Enflamé prit la parole avec

prendre sournement ce que nous avons refusé d'accepter à Berlin. Défions-nous des excès de zèle: *Caveant consules!*

NOS CHEMINS VICINAUX.

En 1866, à la suite d'une lettre de l'Empereur à M. Rouher, les Chambres votèrent une loi divisant les chemins vicinaux en trois catégories dont l'achèvement devait s'effectuer en 48 ans.

Afin de diminuer les charges que ce grand projet imposait aux départements et aux communes, conformément aux vœux de l'Empereur, le tiers de la dépense totale fut mis à la charge de l'Etat.

Le subside s'élevait à environ 42 ou 45 millions par an.

Jusqu'en 1870, l'allocation annuelle fut régulièrement payée aux communes.

Après 1870, la République réduisit cette allocation de 45 à 5 millions. Il en est résulté évidemment un trouble général dans la construction de nos chemins vicinaux, ces artères fécondes de notre richesse nationale.

Emu des plaintes sérieuses des communes, de la gêne où elles se trouvent, de la perturbation amenée dans l'accomplissement de ce plan vaste et grandiose, le gouvernement de la République propose qu'à l'avenir l'excédant de l'actif de notre budget soit affecté à la réalisation du projet de l'Empereur.

En conséquence, M. Léon Say a fait approuver par le conseil des ministres un projet de loi tendant à prélever, sur l'excédant de revenu donné cette année sur les contributions indirectes, une somme de 80 millions pour les chemins vicinaux.

L'avortement des complots républicains en Espagne n'a point calmé les inquiétudes du gouvernement d'Alphonse XII.

Les arrestations opérées, les mesures prises ont naturellement provoqué une agitation. Si légère soit-elle, le ministère constitutionnel n'est pas moins effrayé des conséquences qu'elle pourrait produire dans ces provinces méridionales où les esprits sont si prompts à s'enflammer. Il faut l'avouer aussi, les soulèvements, les agitations, les révolutions sont devenus une seconde nature pour la nation espagnole.

Ce qui nous paraît tout aussi grave, c'est l'émotion ressentie par le gouvernement de Madrid en face de l'attitude du gouvernement de la R. F. Il paraît que les conspirations républicaines se préparent sur notre territoire, grâce à la tolérance, aux égards même du ministère pour ses coreligionnaires politiques de France et d'Espagne!...

Aussi assure-t-on que le gouvernement espagnol fait entendre, chaque jour, des réclamations plus pressantes au sujet de l'indulgence dont on userait à l'égard des réfugiés espagnols qui, sur la frontière, prépareraient des mouvements insurrectionnels. Le ton des communications serait devenu assez aigre pour que nos ministres aient fini par s'en émouvoir. Des ordres très-sévères au-

raient été donnés aux préfets des départements frontières pour que la surveillance la plus active fût exercée.

Le *Soir* termine ainsi son bulletin politique:

« On annonce que le câble qui relie l'Algérie à la France est rompu. Cet accident rend opportunément un signalé service aux orateurs de la caravane parlementaire, puisqu'il va nous priver de leurs discours et de leurs toasts après boire.

» Mais auront-ils conscience de l'étendue et de l'à-propos de ce service? »

Nos lecteurs savent que le *Soir* est une feuille républicaine en bons rapports avec certains ministres. Il y a donc plus qu'une boutade dans les lignes qui précèdent.

Le dîner de mercredi dernier chez M^{me} Adam a été marqué par un incident caractéristique.

La conversation étant tombée sur l'amnistie plénière, préconisée pour l'instant par la République française, un jeune général très en vue aurait exprimé sur cette mesure son opinion personnelle avec une grande énergie, en ajoutant que son adoption produirait certainement dans l'armée l'effet le plus désastreux.

MM. les ministres vont se payer de brillants uniformes. A l'exemple des préfets et sous-préfets auxquels on a enjoint de ne jamais paraître dans une cérémonie publique sans être revêtus de l'uniforme officiel, les ministres ont compris par leurs récentes excursions en province qu'ils perdaient de leur prestige en étant confondus avec tous les habits noirs formant leur cortège, et ils viennent de décider que désormais ils porteraient, eux aussi, le costume officiel dans les réceptions et cérémonies publiques. Chapeau à plumes blanches avec larges torsades d'or; tunique brodée, ceinture à doubles glands d'or, épée à coquille d'or avec fourreau en vernis blanc et pantalon à larges bandes d'or. Mais alors quel costume adoptera le Président de la République pour rivaliser avec ses ministres?

Les nombreux crimes, plus horribles les uns que les autres, qui se commettent depuis quelques semaines, inspirent au Constitutionnel les réflexions suivantes:

« Nous lisons dernièrement un vieux journal de 1774. Il proférait des cris de stupeur et d'effroi parce que l'année précédente avait vu quatre suicides à Paris; il en inférait l'approche de temps particulièrement durs et maudits.

» De nos jours, quatre suicides, c'est la ration de vingt-quatre heures.

» Malgré tout notre bon vouloir optimiste, nous ne pouvons plus nier une alar-

cabaret, avait tout vu et tout entendu, c'était Morvan-Béquille. Il avait remarqué que le sergent Bayonne, appuyé contre un pilier, ne s'était montré qu'au moment où le capitaine-corsaire avait commencé à se mettre sur la réserve.

— Allons à bord du *Passo-Partout*, pensa-t-il, faut que Mathieu Piment soit bien prévenu.

Ce disant, le boiteux mit sa béquille sur l'épaule; allongea le pas et descendit au port. Il rattrapa ainsi Arrache-Tout et Piment au moment où ces derniers embarquaient dans leur canot.

— Ah! encore vous! dit le capitaine qui, malgré son genre marin et la coutume républicaine, ne tutoya pas le mendiant.

— Oui, encore moi! est-ce tant pis?

— Non! c'est tant mieux; je suis bien aise de vous consulter.

— Et moi j'ai beaucoup de choses à vous dire.

— A terre? demanda le corsaire.

— La terre a bien des oreilles, dit le mendiant.

— Embarquez donc, père Béquille. Pousse au large! Matelots! avant-partout!

Le canot s'enfuit dans l'ombre. Au même instant la retraite battait et les grenadiers rentraient à la caserne.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

mente croissance de crimes. Il y en a d'affreux; beaucoup restent impunis.

» On ne sait rien sur les assassinats de Limours, de Saint-Mandé, de la rue Fontaine, de celle du Pont-aux-Choux, du passage Saunier, de Gennevilliers, etc. Quel patibulaire catalogue! Est-ce que ces abominables attentats sont destinés à être passés aux profits et pertes de la société? Ils seraient jolis les profits!

» Il sera bientôt nécessaire de donner des coadjuteurs au chef de la police de sûreté. Nous ne comprenons pas que les forces humaines suffisent au genre de vie auquel il est condamné depuis quelques mois.

» Ce qui est certain, et une foule de choses incompréhensibles en apparence ne peuvent à peu près être expliquées qu'ainsi, c'est qu'il règne une perturbation cérébrale, un dérangement de nerfs, un état extraordinairement malsain et malodif dans tous les degrés de la société.

» On tue pour tuer, par distraction et passe-temps, comme ce colonel de la Commune qui jouait la tête d'un homme en cinq points d'écarté. On voit des gens, bêtes fauves abruties et inconscientes, se ruer sur des citoyens inoffensifs qu'ils ne connaissent en aucune façon, sur lesquels ils n'ont pas à venger une baine, qu'ils ne songent point à dévaliser. C'est le règne de l'art pour l'art.

» L'épidémie se caractérise même dans les moyens d'homicide. La règle de l'école moderne est d'assommer. Les spiritueux les plus violents et les plus frelatés sont devenus d'un usage trop général pour qu'on ne leur applique point une part de responsabilité. Cette génération est alcoolocéphale.

» Dans les commencements du règne de Louis-Philippe, temps éperdus et orageux, il parut un livre, autrefois de grande célébrité, qui avait la prétention ou faisait l'effort de peindre la crise morale que traversait la France. Il portait ce titre: *l'Époque sans nom*. Comme un livre sur ce temps-ci justifierait bien davantage cette dramatique dénomination! Est-ce que les choses auxquelles nous assistons ont un nom?

» Les communards qui nous reviennent de Nouméa doivent, dans leurs jugements, nous placer au-dessous des Canaques.

» Nous ne pensons pas qu'ils aient rien vu, chez ces féroces tribus de sauvages, qui approche des monstruosité, chaque jour plus multipliées et plus atroces, d'une civilisation qui se meurt dans la boue et le sang et qui, dans l'histoire, aura droit à cette devise, à ces armes: « Baigne et Morgue! »

» Voilà l'alpha et l'oméga de ce monde darwinien.

» Si notre père le gorille — *pater noster* — n'est pas content, c'est que, franchement, il est difficile; car il nous semble que sa progéniture lui fait honneur; en tous cas, elle y tâche.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Les élections des députés au Landtag prussien ont trompé complètement les prévisions que l'on faisait sur leur résultat.

Le parti libéral-national, qui avait déjà été disloqué au Reichstag par la réforme économique, a été écrasé au scrutin. Il perd 73 voix et les progressistes 38; c'est donc un total de 111 voix gagnées par les partis opposés.

La *Germania* célèbre avec raison la victoire des catholiques. Ceux-ci, qui comptaient 89 voix, en ont aujourd'hui 95, et les Polonais en gagnent 4 à leur tour. Mais ce qu'il y a à remarquer, ce n'est pas cette petite augmentation de nombre, c'est le retour en groupe compacte et uni de tous les députés catholiques sortis triomphants de la lutte électorale.

Le groupe du centre va donc jouer un rôle important dans la session future, il reste même le maître absolu de la situation, puisqu'il peut faire la majorité en se portant soit d'un côté, soit de l'autre, suivant les circonstances.

ANGLETERRE. — Plusieurs dépêches reçues à Londres annoncent que la flotte péruvienne, y compris le cuirassé *Huascar*, a été enveloppée et prise par les vaisseaux chiliens.

Jusqu'ici, le Pérou avait été victorieux dans la lutte engagée entre les deux nations.

L'Huascar avait même renouvelé quelques-uns des exploits du fameux *Alabama* dans la guerre de sécession. Ce qui vient de se passer est un revirement complet de la fortune des armes. Le fait ne semble pas douteux, puisqu'il est affirmé par plusieurs télégrammes. Seulement nous n'avons aucuns détails et nous ne comprenons pas encore comment le Pérou a pu perdre toute sa flotte dans une bataille navale contre l'escadre chilienne, qui lui est inférieure.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du 6 octobre, les sous-officiers, élèves-officiers, dont les noms suivent, ayant satisfait aux examens de sortie de l'École d'application de cavalerie de Saumur, sont promus au grade de sous-lieutenant, savoir:

M. Colas des Francs, du 2^e chasseurs, est nommé au 2^e chasseurs;

M. des Moustiers-Mérinville, du 3^e dragons, est nommé au 2^e dragons;

M. Bodin de Galembert, du 3^e chasseurs d'Afrique, est nommé au 2^e hussards;

M. Law de Lauriston, du 3^e dragons, est nommé au 4^e hussards;

M. Barbier, du 2^e hussards, est nommé au 6^e hussards;

M. d'Hautpoul, du 6^e hussards, est nommé au 7^e cuirassiers;

M. Prouvansal de Saint-Hilaire, du 2^e dragons, est nommé au 4^e dragons.

(Pour prendre rang du 15 octobre 1879.)

Les engagés conditionnels qui se trouvent actuellement sous les drapeaux, ayant été mis en route le 8 novembre dernier, devront être renvoyés dans leurs foyers le 7 novembre au soir, s'ils ont satisfait aux conditions de l'article 56 de la loi du 28 juillet 1872.

Don Carlos passera à Saumur d'ici quelques jours. Il se rendra à Jalesnes, chez M. le marquis de Maille, qui a organisé de grandes chasses en son honneur.

Les nobles hôtes du duc de Madrid ont adressé de nombreuses invitations dans toute la contrée pour les fêtes données à Jalesnes à l'occasion de sa visite.

THEATRE DE SAUMUR.

La troupe d'opéra de M. Chavannes a obtenu hier soir un nouveau succès dans le *Trouvère*. Les rôles de Manrique, du comte de Luna, d'Azucena et de Léonore ont été admirablement chantés par MM. Gense, Rougé, M^{me} Sbolgi et Naddi-Vallée. Inutile de dire que le public a chaleureusement applaudi et rappelé ces excellents interprètes.

Grand-Théâtre d'Angers. — Samedi dernier, entre le 2^e et le 3^e acte des *Dragons de Villars*, les abonnés et les habitués du théâtre ont été appelés à voter sur l'admission de M. Boulanger, trial, qui faisait sa rentrée, et de M^{lle} Boulangeot, 1^{re} dugazon.

M. Boulanger ayant obtenu la presque unanimité des suffrages, a été admis, et M^{lle} Boulangeot, n'ayant eu que 45 voix sur 91, a été rejetée.

Chemin de fer d'Orléans. — Le chauffage des voitures doit commencer le 15 octobre dans les trains de nuit et le 1^{er} novembre dans les trains de jour. Il finit le 31 mars dans les trains de jour et le 15 avril dans les trains de nuit. Toutefois, il croit, sur l'initiative des chefs de gares de relais, commencer avant ces époques et finir après sur les sections où l'état de la température l'exige.

Les compartiments des voitures de toutes classes sont chauffés dans tous les trains de voyageurs ayant une durée de trajet supérieure à une heure, et dans les trains d'embranchements en correspondance avec des trains chauffés des lignes principales.

LA LIQUIDATION DES CHARENTES.

On nous demande où en est la liquidation des Charentes, quand la répartition finale aura lieu, sur quelles bases se fera cette répartition, si l'on remboursera d'après la moyenne d'émission générale, ou au prorata du prix d'émission de chaque série, etc.

Ici, comme pour la Vendée, la réponse nous est impossible. Toutes les questions qu'on nous pose, ou sont soumises aux tribunaux, ou bien ne pourront être résolues

colère:

— Non! je t'aime bien, Géranium, depuis le vieux temps quand tu étais tambour et moi fifre dans Turenne... mais, foi de soldat, faudra nous aligner l'un contre l'autre.

— Ah! fit Géranium.

— J'aime mieux que tu me passes ton sabre dans le ventre ou même te loger le mien à travers le corps que d'être guillotiné; c'est mon sentiment.

Géranium et Bec-de-Perdrix riaient encore, quand le sergent Bayonne se dressa devant eux, sans qu'on sût d'où il sortait. L'Enflamé glissa sous la table et resta sans mouvement.

— Géranium, mon camarade, dit le sergent, l'affaire est claire à présent, je te cherchais pour te dire qu'avant de partir tu seras nommé en tête de la compagnie.

— Nommé qui? nommé quoi? demandèrent Bec-de-Perdrix, Arrache-Tout et Piment.

— Caporal dans les grenadiers du premier bataillon; pour vous servir, dit Géranium.

— Et il ne le disait pas!... Tu sais donc te taire quand tu veux?... C'est étonnant!

— Hum! fit le futur caporal en examinant le sergent; mais celui-ci inspectait à son tour Piment et Arrache-Tout.

On finit cependant par se séparer.

Un autre homme, caché derrière la porte du

que quand les tribunaux auront tranché les premières. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de dire où l'on en est aujourd'hui.

Deux instances sont en cours en ce moment. La première est relative au remboursement à 500 fr. Repoussée par le tribunal de commerce le 16 juin dernier, la prétention au remboursement au pair se présente par voie d'appel devant la cour de Paris.

La seconde question pendante est celle de l'admission par séries. En écartant le remboursement à 500 fr., le tribunal de commerce avait adopté incidemment le taux moyen d'admission choisi par les liquidateurs. Malgré cela, un nouveau demandeur vient de réclamer du tribunal qu'il déclare que les obligations seront admises par séries. Il est permis de croire que les juges de première instance se déjugeront difficilement sur ce point, et alors l'appel sur la question spéciale des séries pourrait se présenter devant la Cour avec l'appel sur le remboursement au pair.

En tous cas, il ne paraît pas que l'on soit à la veille d'une solution. La cour de cassation sera sans doute appelée à régler définitivement la matière. (La Situation.)

ANGERS.

Samedi soir, vers huit heures, les époux Gauthier, rue Saint-Nicolas, venaient allumer leur lampe à pétrole lorsque, tout à coup, une explosion se produisit et vint causer d'horribles brûlures aux mains et au visage de leur petite fille, âgée de 10 ans. Cette enfant, regardant sa mère allumer la lampe, s'était approchée trop près du combustible inflammable.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE POITIERS.

L'évasion de Mignon.

Dès samedi matin, une animation inaccoutumée régnait aux abords du palais de justice. On savait en effet que Mignon, qui s'était rendu célèbre par ses évasions, allait être amené au palais de justice pour être jugé.

On s'attendait à un déploiement de force extraordinaire afin d'éviter une nouvelle escapade de sa part, et il y en avait qui allaient jusqu'à dire que les troupes étaient consignées et que plusieurs batteries s'accompagnaient. Chacun voulait voir ce dangereux malfaiteur qui se faisait un jeu d'ôter ses menottes quand cela lui plaisait.

Bien avant l'ouverture des portes de l'audience, un bruit qu'on pourrait qualifier de sinistre circule: on dit que Mignon refuse de répondre à l'invitation qui lui a été faite de se présenter devant ses juges. Le désappointement est général. Décidément Mignon n'est pas mignon du tout. Beaucoup auraient désiré faire sa connaissance et contempler ses traits. Enfin il faut en prendre son parti, Mignon a refusé carrément de venir à l'audience.

Quand les gendarmes se sont présentés dans sa cellule, ils l'ont trouvé couché. Tout autour de lui étaient des soldats la baïonnette au bout de leurs fusils qui semblaient le protéger, quelques pièces de canon étaient même braquées sur la porte d'entrée, le tout était confectionné avec de la mie de pain, et avec une certaine perfection. En présence du refus formel de l'inculpé, les agents de la force publique durent se retirer. Le cas fut soumis au tribunal.

En vertu de la loi, le tribunal a ordonné que l'huissier de service Turquois se transporterait immédiatement à la maison d'arrêt et ferait sommation à Mignon d'avoir à se présenter devant la justice.

L'huissier quitte aussitôt l'audience accompagné des gendarmes chargés de la conduite de l'inculpé.

Une demi-heure environ après, l'officier ministériel revient et il est appris que Mignon persiste dans son refus de venir à l'audience; il est alors procédé aux débats. Quatre témoins ont été assignés par le ministère public, ce sont: M. le directeur et les gardiens de la prison. Leurs dépositions relatent les circonstances de l'évasion telles que nous les avons fait connaître à nos lecteurs.

En l'absence de l'inculpé, il est donné lecture de son interrogatoire.

Après cette lecture, Mignon a été condamné à un an d'emprisonnement.

LA LOTERIE NATIONALE.

Encore la Loterie nationale!

Le Journal officiel vient de publier un arrêté de M. le ministre des travaux publics, portant que la somme de 249,456 fr. 66 c., représentant le produit net de la vente des

lots non réclamés de la Loterie nationale, et qui a été versée au Trésor, sera réservée par la caisse centrale à l'agent comptable de l'Exposition universelle et de la Loterie nationale, qui en fera recette à un article distinct dans ses comptes.

L'arrêté ajoute que les porteurs de numéros gagnants dont les lots auront été vendus et le produit versé au Trésor, qui invoqueront le bénéfice de l'arrêté ministériel du 6 février 1879, pourront obtenir le paiement du prix net de l'objet vendu, sur la production du billet gagnant et d'un certificat du conservateur prouvant que le billet gagnant a été rapproché de la souche et trouvé régulier; par conséquent, qu'il donne droit au paiement de la somme de... qui sera payée par la caisse centrale du Trésor.

Enfin, les sommes qui n'auront pas été réclamées à la date du 15 mai 1880 seront appliquées par l'agent comptable aux recettes du compte spécial de l'Exposition universelle.

LA RÉCOLTE DES VINS EN 1879.

On écrit de Matha (Charente-Inférieure) au Moniteur vinicole:

Un de vos correspondants du Midi donnait comme probable que la récolte pendante s'élèverait à cinquante millions d'hectolitres: afin de dissiper des illusions regrettables, il importe, ce me semble, de sonder la situation vinicole pour en faire jaillir la vérité:

A mon humble avis, la récolte de 1879, qui fait partie de la mauvaise période sexennale — 1855, 1864, 1867, 1873 et 1879 — s'élèvera à peine à 36 millions d'hectolitres:

1855, donne seulement 15,475,000 hectolitres, gelée et oïdium.

1864, donne seulement 29,788,243 hectolitres, gelée.

1867, donne seulement 38,869,479 hectolitres, gelée.

1873, donne seulement 35,769,619 hectolitres, gelée.

Voici sur quelles bases ont peut préjuger la récolte pendante: les 4 départements alcoolifères du Midi (Hérault, Aude, Gard et Pyrénées-Orientales) fourniront, comme l'an passé, au plus 10 millions d'hectolitres.

La Charente-Inférieure, la Charente, la Gironde, le Gers, la Vienne, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, le Loir-et-Cher, la Loire-Inférieure, le Rhône, l'Yonne, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Saône-et-Loire donneront, en moyenne, pas plus des 2/5^{es} de l'an passé, soit à peine: 46 millions d'hectolitres.

Vous le voyez, en analysant la situation, il est impossible d'entrevoir le chiffre de 50 millions, et même, dans l'hypothèse de la meilleure température, celui de 50 millions n'est même pas vraisemblable.

Le symptôme le plus probant en faveur du chiffre de 33 à 36 millions d'hectolitres, c'est la hausse générale des vins de toutes sortes du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest de la France.

Le prix des vins montera-t-il encore? Pour les bonnes qualités, cela ne fait pas de doute.

Pour les mauvaises et même pour les médiocres, cela n'est guère possible.

Ici, la situation ne s'améliore pas: ainsi que je vous l'avais annoncé dans mes précédentes correspondances, nous vendagerons le 20 octobre au plus tôt, soit un mois de retard; quant à la qualité, à peine si elle sera passable. Depuis le commencement du mois, j'ai parcouru en amateur les arrondissements de Cognac, Jonzac, Saintes et Saint-Jean-d'Angély; j'ai interrogé des centaines de vignerons; partout, sans exception, la note a été la même: « Nous ferons, disaient-ils, le dixième, le cinquième, le quart, le tiers de l'an passé. » Je n'en ai pas trouvé un seul qui m'ait dit la moitié — et tous concluant tristement: du reste le vin ne manquera pas, sous-entendant qu'à la distillation — si tant est qu'on en distille — il ne rendrait pas ou peu d'alcool.

Je disais: Mais nous aurons tout au moins une qualité égale à 1860, 1866, 1871, où il fallait de 40 à 42 hectolitres de vin, suivant les crus, pour une eau-de-vie à 62 degrés. — Non pas même, répondaient-ils, car le vin ne manquera pas.

L'Ère nouvelle de Cognac donne une cote véritable.

L'Indicateur de Cognac s'obstine au contraire à coter les Bons-Bois 450 fr. et les Petites Champagnes 470 fr., quand il est avéré que les vrais eaux-de-vie de ces deux crus se

paient 25 et même 30 fr. de plus par hectolitre.

A Londres, le Hennessy 1875, qui n'était qu'à 9/2 par gallon, environ 255 fr. par hectolitre, il y a un mois, est actuellement, surtout depuis 8 jours, recherché à 40/6, près de 300 fr. l'hectolitre!

L'élan est donné et il ne s'arrêtera pas là.

Pour les bonnes eaux-de-vie pures de 1878, même des crus médiocres, le prix de 200 fr. est indiqué avant fin décembre, et je trouve que ceux-là sont imprudents qui affirment, sans hésitation, l'impossibilité du retour des prix de 1816, de 1817, de 1855 et 1866, 300 à 350 fr. l'hectolitre pour les Bois et 450 pour les Champagnes.

Sans vouloir me donner comme prophète, j'oserai dire que, à l'heure actuelle, pour les eaux-de-vie fines et vraies, de même que pour les vins de race et de choix, tous les prix, même les plus exagérés, sont possibles.

Encore un mot. Depuis le mois de mai, je vous ai indiqué le chiffre de 2 millions à 2 millions 1/2 d'hectolitres comme résultat probable en 1879, pour les Deux-Charentes. Après ma tournée dans les principaux vignobles, je crois à peine au chiffre de deux millions d'hectolitres.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 13 septembre au 10 octobre.

Table with 6 columns: Noms des Bouchers et Charcutiers, Bœufs (1er, 2e qual.), Vaches, Veaux, Moutons (1er, 2e qual.). Rows include Bœufs MM. (Bison, Tessier, Goblet, etc.), Bœufs MM. (Dutour, Raineau, etc.), and Charcutiers (Dutour, Raineau, etc.).

Marché de Saumur du 11 octobre.

Table listing market prices for various goods: Blé nouv. (Ph.), Froment (Ph.), Halle, moy., Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, etc.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices: Côteaux de Saumur 1877, Ordln., env. de Saumur 1877, Saint-Léger et environs 1877, Le Puy-N.-D. et environs 1877, La Vienne, 1877, etc.

Faits divers.

Le gros lot de 400,000 francs du dernier emprunt du Crédit foncier a été gagné par M. Canthelou, notaire à Envermeu (Seine-Inférieure). C'est, en moins de quatre ans, le troisième gros lot échu au canton d'Envermeu.

A Paris, le prix du pain vient d'être élevé de 85 à 90 centimes les deux kilos par les boulangers des quartiers du Palais-Royal, de Saint-Georges et des Batignolles. Il a baissé, au contraire, de 5 centimes dans certaines boulangeries, ce qui a eu lieu également chez les boulangers du quartier Dauphine. Comprendra qui le pourra ces mouvements contradictoires.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête. La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Les Canaux agricoles.

Nous avons déjà dit quelques mots des Canaux agricoles et nous aurons à en parler encore lorsque viendra en discussion la loi sur l'irrigation, si impatiemment attendue par toute la région méridionale de la France.

La réglementation projetée donnera une nouvelle importance à la Compagnie nationale des Canaux agricoles, qui est déjà une affaire de premier ordre, car les trois canaux dont elle est concessionnaire ont coûté plus de 27 millions de francs, dont le tiers a été fourni par l'Etat, les départements et les villes.

Après l'achèvement de ses travaux, la Compagnie a émis, en 1877, des obligations en représentation et pour l'unification de sa dette envers le sous-comptoir des entrepreneurs (annexe du Crédit Foncier de France).

Ces obligations, qui rapportent 45 francs d'intérêt annuel, sont remboursables dans le court délai de douze années. Elles sont entourées d'un surcroît, nous pourrions dire d'un luxe de garanties qui en font l'un des placements les plus solides et les plus sûrs que l'on puisse indiquer.

En effet, ces titres ont comme gage spécial pour le paiement des intérêts, en outre des revenus des Canaux (évalués par les ingénieurs à 1,800,000 fr. par an):

1,452,339 fr. de subventions de l'Etat, du département des Bouches-du-Rhône et de la ville d'Aix; 2,000,000 fr. fournis par le sous-comptoir des entrepreneurs (annexe du Crédit Foncier de France);

Et en plus, éventuellement, une subvention proposée de 3,600,000 francs, que la loi nouvelle transformerait en garantie d'intérêt.

Quant au remboursement en 12 années, il est assuré par la combinaison suivante, en vertu de trois conventions ministérielles.

Les revenus des Canaux, c'est-à-dire les redevances dues à la Compagnie par les propriétaires qui ont traité avec elle pour l'irrigation de leurs terres, constituent un engagement formel qui grève la terre d'une véritable servitude pour 50, 75 ou 99 années et sont perçues, comme en matière de contributions publiques, sur des rôles rendus exécutoires par les préfets.

En vertu des clauses de concession, la Compagnie peut, dès qu'elle le juge convenable, se faire remettre par la ville d'Aix, le département de la Haute-Garonne et les communes des Basses-Pyrénées, le capital actuel correspondant à ces 50, 75 ou 99 années. Ce capital doit être fourni par le Crédit Foncier de France, au taux des prêts communaux.

Nous savons que la Compagnie prend ses dispositions pour inaugurer prochainement ce système de la capitalisation des recettes et par conséquent le fonctionnement du remboursement au pair des obligations.

En même temps, le conseil d'administration travaille à étendre les opérations de la Compagnie dans le Var. On parle d'un projet considérable relatif à l'irrigation d'une grande partie de ce département.

Les obligations des Canaux agricoles sont en ce moment cotées 284 fr. 25 à la Bourse. Si l'on tient compte de ce fait qu'un coupon de 7 fr. 50 sera payé le 4^{er} novembre, c'est-à-dire dans quelques jours, on voit que le placement ressort à près de 5 1/2 0/0, sans compter la certitude de remboursement au pair en 12 ans au plus.

Il est certain que l'on trouverait difficilement, parmi les valeurs officiellement cotées aux Bourses de Paris, Lyon et Bruxelles, un titre donnant, à prix égal, un revenu aussi large avec autant de garanties.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais.
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellaury, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORRET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCELET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

clier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (972)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A ANGERS | |
|-------------------|-----------------|-------------------|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR | A POITIERS | A ANGERS | |
| 6 h. 25 matin. | 10 h. 30 matin. | | |
| 8 10 — | | 10 h. 54 matin. | |
| 1 25 soir. | 4 50 soir. | 0 45 soir. | |
| 4 55 — | | | |
| 7 40 — | 11 35 — | | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES A SAUMUR | |
|---------------------|----------------|-------------------|--|
| DÉPARTS DE POITIERS | A MONTREUIL | A SAUMUR | |
| 5 h. 30 matin. | 8 h. 52 matin. | 9 h. 48 matin. | |
| 10 45 — | 5 14 soir. | 6 25 soir. | |
| 12 15 soir. | 3 35 — | 4 15 — | |
| 6 45 — | 10 22 — | 11 — | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE 1879.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|-------------------------------------|--------|---------|----|-----------------------------------|--------|---------|------|-------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 83 25 | | | Crédit Foncier colonial .. | 500 | 10 | | Canal de Suez | 722 50 | | 5 |
| 3 % amortissable | 85 50 | 15 | | Crédit Foncier, act. 500 f. .. | 1095 | 35 | | Crédit Mobilier esp. | | | |
| 4 1/2 % | 114 75 | 25 | | Obligations foncières 1877 .. | 383 | | | Société autrichienne. | 572 50 | | 2 50 |
| 5 % | 118 35 | 15 | | Sec. gén. de Crédit industriel et | | | | OBLIGATIONS. | | | |
| Obligations du Trésor. | 516 | 1 | | commercial | 720 | 6 | | Orléans | 387 | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 .. | 336 | | | Crédit Mobilier | 730 | 5 | | Paris-Lyon-Méditerranée. .. | 383 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .. | 511 | | | Crédit foncier d'Autriche | 765 | 20 | | Est | 382 50 | | |
| — 1865, 4 % | 590 | | | Est | 737 | 50 | | Nord | 390 50 | | |
| — 1869, 3 % | 410 | | | Paris-Lyon-Méditerranée. | 1165 | 5 | | Ouest | 384 | | |
| — 1871, 3 % | 401 | | | Midi | 867 | 50 | 2 50 | Midi | 383 | | |
| — 1875, 4 % | 539 | | | Nord | 1470 | 5 | | Paris (Grande Ceinture). | 380 | | |
| — 1876, 4 % | 528 | | | Orléans | 1170 | 10 | | Paris-Bourbonnais | 385 | | |
| Banque de France | 3350 | | 50 | Ouest | 760 | | 10 | Canal de Suez | 564 50 | | |
| Comptoir d'escompte | 880 | | 5 | Compagnie parisienne du Gaz. .. | 1320 | 12 | 50 | | | | |
| Crédit agricole | | | | C. gén. Transatlantique | 660 | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | |
|--|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | |
| 6 — 15 — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte. | |
| 8 — 56 — — — omnibus-mixte. | |
| 1 — 32 — — — soir, — | |
| 3 — 32 — — — express. | |
| 7 — 15 — — — omnibus. | |
| 10 — 37 — — — (s'arrête à Angers). | |

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | |
|---|--|
| 3 heures 23 minutes du matin, direct-mixte. | |
| 8 — 21 — — — omnibus. | |
| 9 — 40 — — — express. | |
| 12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte. | |
| 4 — 44 — — — omnibus-mixte. | |
| 10 — 28 — — — express-poste. | |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e AUDÉ, notaire à La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

UNE PROPRIÉTÉ

De revenu et d'agrément, de 300 hectares,

Située dans le Bocage de la Vendée, à 8 kilomètres de deux stations de chemin de fer,

COMPRENANT :

Maison de maître, servitudes de toute sorte, jardins potagers, jardins anglais, serres, orangerie, pièces d'eau, étang, avenues de grands arbres, vastes bois taillis, vignes, cinq métairies, tuilerie et grande réserve;

Le tout en parfait état. Beau site. — Belle chasse. Facilités de paiement. S'adresser audit M^e AUDÉ, notaire.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE ET VASTE MAISON

Au bourg de Chenchutte-les-Tuffeaux.

Caves, sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (319)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

A LOUER TRÈS-BELLE MAISON D'HABITATION

Sise à Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HUNLOT, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, à M^e Le RAY, rue du Marché-Noir, 12.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Mors d'Inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n^o 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

M^e GUBERT, notaire à Oiron, demande un principal clerc.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.



AVIS AUX DAMES

LES MAGASINS DU PRINTEMPS
préparent avec la plus grande
activité l'ouverture de la SAISON
D'HIVER, qui aura lieu
LUNDI 20 OCTOBRE

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menittré (Maine-et-Loire).

J. LALOY'S PATENT HORSE CLIPPER Tondeuse pour Chevaux

MOSBACH AMY & C^o
Concessionnaires des brevets français et étrangers
159, rue Saint-Maur
USINE A VAPEUR



INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFÛME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V^o LARDEUX, couteux-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{rs} V^o LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.